

L'ALLIANCE ENTRE LES SCIENCES.

(Discours prononcé à la séance solennelle d'ouverture du Congrès d'Archéologie, à Liège, le 3 août 1889).

Messieurs,

Je tiens d'abord à remercier, en votre nom, les autorités qui ont bien voulu accorder à ce Congrès leur appui et leur concours : le Gouvernement, la Province et la Ville de Liège. On y a vu une preuve nouvelle de l'intérêt soutenu qu'elles prennent aux études d'histoire et d'archéologie.

Je suis heureux aussi de saluer parmi nous des représentants éminents de la science étrangère.

Vous m'excuserez, Messieurs, si je crois devoir dire quelques mots pour expliquer comment, moi, humble économiste, très incompetent en matière d'érudition, j'occupe ici le fauteuil de la présidence, qui ne devrait m'être dévolu à aucun titre.

On a voulu ainsi, m'a-t-il semblé, consacrer l'alliance plus intime qui tend à se former entre les sciences sociologiques et les sciences historiques, jusqu'à présent trop confinées dans leur domaine spécial.

Les Anglais appliquent l'épithète de *philosophical* à l'ensemble des sciences naturelles et philosophiques, et avec raison ; car toutes ces recherches doivent se prêter un mutuel appui. Ainsi l'anthropologie exige l'étude approfondie à la fois et de l'homme intellectuel et moral et de l'homme physique, et elle emprunte maintenant des lumières nouvelles aux découvertes qui nous font connaître les débuts de la civilisation aux époques préhistoriques. L'histoire de l'humanité se trouve de cette façon rattachée à la géologie et à la paléontologie.

La géologie, à son tour, a besoin du secours de la chimie, de la

physique et de l'astronomie. L'astronomie doit à une découverte de la physique la connaissance de la composition des corps célestes. La botanique, m'a-t-on dit, tend à devenir de la physiologie botanique. Il serait facile de multiplier les preuves de ce que j'ai cru pouvoir avancer; mais, pour rentrer dans une sphère qui m'est moins étrangère, je signalerai le remarquable mouvement qui tend à renouveler les études sociologiques, en leur apportant le concours et le contrôle de l'histoire.

Jadis, la philosophie, la morale, la politique, l'économie politique, n'employaient guère, dans leurs spéculations, que la méthode déductive, c'est-à-dire qu'on partait de certaines affirmations considérées comme évidentes et indiscutables, et que l'on construisait la science *in abstracto*, en déduisant les conséquences de ces axiomes.

Pour me faire mieux comprendre, je citerai des exemples empruntés aux études qui me sont les plus familières. Écoutez Rousseau, au début de ce livre fameux qui a été l'Évangile de la Révolution française. Il s'écrie en une phrase qui a enflammé les âmes d'enthousiasme à cette époque : « *L'homme est né libre et partout il est dans les fers* », puis il nous montre les sociétés humaines se constituant en vertu d'un contrat, et il cherche dans son esprit les lois qui devraient les régir.

Aujourd'hui, nous avons appris, grâce à l'histoire des origines, que les États ne se forment pas en vertu d'un pacte conclu entre des individus jusque là isolés, mais qu'ils se développent spontanément, en raison d'influences multiples, où interviennent la race, le climat, le sol, la configuration du pays et d'autres éléments encore, qu'il faut étudier, comme a essayé de le faire Herbert Spencer. Nous savons qu'il ne suffit pas de dire à l'homme qu'il est libre et d'inscrire au frontispice des constitutions et des monuments la formule magique : *Liberté, Égalité, Fraternité*. Ce qu'il faut découvrir, c'est ceci : quelles sont les conditions qui permettent aux hommes de s'affranchir du joug du despotisme et de se gouverner eux-mêmes, et ces conditions, c'est l'histoire qui peut le mieux nous les faire connaître.

Autre exemple plus précis : dans un gouvernement représentatif faut-il une ou deux Chambres ? La méthode déductive, par la voix de Sieyès, répondait : « La loi est la volonté du peuple; le peuple ne peut avoir sur un sujet donné qu'une seule volonté; donc, pour l'exprimer, il ne lui faut qu'un organe, c'est-à-dire qu'une Chambre. »

Aujourd'hui, nous raisonnons autrement; nous disons : A tout moment, il est un ordre général qui est le plus conforme au bien de tous. Ce qui tend à établir cet ordre, voilà ce qui doit être la Loi. Il appartient donc à la science de découvrir la loi, non à la volonté de la décréter. Toute loi est bonne, qui favorise le développement des individus, et il ne dépend pas de la volonté du peuple de les faire telles, pas plus que de faire que deux et deux font quatre. Si donc il s'agit de trouver les vraies lois politiques, comme on découvre les lois naturelles, il reste à voir si, pour y arriver, il vaut mieux deux Chambres qu'une seule. Nous ne le décidons pas *a priori*, mais nous interrogeons l'histoire des institutions politiques.

En économie politique, l'emploi de la méthode déductive était non moins général. On croyait n'avoir nul besoin de consulter les faits. La vérité, disait-on, apparaît clairement à tout esprit réfléchi, et la voici en deux mots : L'homme poursuit le bonheur et recherche en tout son bien-être. Chacun est plus capable que son voisin de discerner ce qui constitue son bien. Par conséquent, plus d'entraves : Laissez faire, et du déchaînement des égoïsmes sortira nécessairement l'ordre le meilleur. Réduisons à rien les attributions de l'État. Toute la science consistait donc en cette simple formule : Liberté en tout et pour tous.

La nouvelle école, que l'on a appelée en Allemagne *réelle*, parce qu'elle entend tenir compte de la réalité, s'appuie sur les faits que constate la statistique, pour démontrer que la liberté ne suffit pas à résoudre toutes les questions sociales, et elle s'efforce de demander des lumières aux précédents historiques.

Elle peut prendre pour devise cette fine remarque de Grimm : « Quand cesserons-nous de traiter les problèmes politiques comme des questions de géométrie, d'une façon abstraite et déductive, en allant toujours du général au particulier? »

J'appartiens à cette nouvelle école, et c'est là, j'imagine, ce qui m'a valu l'honneur si grand et, hélas! si peu mérité, de présider ce Congrès.

Comme exemple de l'alliance que contractent les sciences en apparence les plus éloignées, permettez-moi de vous citer encore un livre publié naguère en Allemagne et écrit par l'un des penseurs les plus éminents de ce pays, mort récemment, Ludwig Noiré. Il est intitulé *das Werkzeug : l'Outil*. La philosophie, la philologie, l'archéologie préhistorique et l'économie politique s'y prêtent un mutuel

appui, pour remonter aux origines de la civilisation. Ce qui particulièrement distingue l'homme, dit M. Noiré, c'est l'emploi de l'outil; et il reproduit dans son ouvrage l'image photographique des principaux instruments de l'âge de la pierre.

C'est par le perfectionnement de l'outil que s'est accompli le progrès économique. En se servant de l'outil, l'homme émettait certains sons qui sont devenus le langage articulé, lequel, à son tour, a permis le développement de la pensée et de la raison. Bien entendu, je ne cite cette théorie — qui a eu le très grand honneur d'être approuvée par Max Müller — que comme une preuve très frappante à l'appui de ma thèse.

Après ces quelques mots d'explications personnelles, que vous voudrez bien me pardonner, il me reste à vous entretenir de l'objet même de notre réunion, c'est-à-dire d'histoire et d'archéologie. Mais ici je me serais trouvé absolument arrêté par mon ignorance en cette matière, si je n'avais pas obtenu de quelques-uns de mes collègues des notes précises, avec l'autorisation d'en faire usage. Sur ce terrain, pour moi tout à fait inconnu, je ne m'avance qu'en hésitant, comme lorsque je traversais pour la première fois les glaciers de la Suisse; et je ne puis que suivre pas à pas la trace de ces guides sûrs. Mais si, même avec leur précieux concours, je fais quelque faux pas, j'espère que vous ne m'en tiendrez pas trop rigueur.

Je me hasarderai d'abord à dire quelques mots de l'époque pré-historique.

Dans la première section, vous aurez à vous occuper des questions importantes concernant la géologie et la paléontologie de l'époque quaternaire, et notamment à étudier de près tout ce qui se rapporte à l'ethnographie et à l'anthropologie de l'homme paléolithique et néolithique.

Le relevé des grottes à ossements des diverses régions, la nomenclature des débris de l'industrie humaine qu'on y a trouvés, l'âge des silex dits mesviniens, l'origine des dépôts quaternaires et des objets en pierre qu'on y rencontre, la détermination et l'histoire des mégalithes, au sujet desquels la discussion est encore si vive; voilà des points sur lesquels porteront vos savantes investigations.

Il y aura lieu d'examiner en quelle mesure il est possible d'appliquer dans notre pays les grandes lignes de la classification classique de M. de Mortillet, divisant l'âge quaternaire, pour les produits du travail humain, en époque Chelléenne, Moustérienne, Solutérienne et Magdalénienne.

On a reconnu, en France, les preuves de l'existence d'une période de transition entre l'âge du Renne et l'époque néolithique. Les traces de cette période, trouvées en Belgique, permettent-elles d'affirmer qu'elle y a eu le même caractère que chez nos voisins? Les produits de l'industrie primitive des hommes de l'époque néolithique recueillis dans notre pays nous mettent-ils à même de déterminer leur âge relatif et d'établir ainsi des divisions précises?

Les découvertes si nombreuses de stations néolithiques vous feront entrevoir les motifs qui guidaient les populations de ces temps reculés dans le choix de leurs campements et montreront à quel degré de civilisation relative elles étaient parvenues.

La présence chez nous de savants étrangers d'une compétence toute spéciale, en fait de monuments mégalithiques, nous aidera à résoudre plus d'une question restée obscure en cette matière.

Vous aurez encore à discuter plusieurs questions importantes relatives à l'anthropologie préhistorique, notamment le problème complexe des caractères distinctifs des races néolithiques, et celui du type gaulois et du type celte. Existait-il dans nos régions un type anthropologique d'hommes de haute taille semblables à ceux du tombeau romain de Jovinus à Reims et qualifiés de Gaulois, à côté d'un autre type de plus petite taille, brachycéphale, et appelé celtique par l'école de Broca?

Peut-on déterminer d'une façon précise, au moyen de données ostéologiques, le type anthropologique du Franc?

L'exposition ouverte dans les locaux de l'Université vous offrira les objets les plus intéressants provenant des fouilles scientifiques faites dans le pays de Liège et dans les régions voisines.

Vous y verrez, à côté de l'homme d'Engis que nous devons à Schmerling, les ossements déjà plus célèbres des hommes de Spy, découverts par MM. de Puydt et Lohest, ainsi que tout un ossuaire néolithique recueilli par MM. Braconier, Fraipont et Tihon, à Sprimont, à Modave, à Moha et à Huccorgne.

Vous aurez sous les yeux les principaux instruments en silex, des armes et des outils, et même, chose rare, un fragment de poterie de l'âge du Mammouth, provenant des nouvelles fouilles faites par M. Fraipont, en 1885, dans les fameuses grottes d'Engis.

Vous pourrez admirer la collection complète des silex et des autres produits du travail humain recueillis à Spy, par MM. de Puydt et Lohest.

Vous trouverez encore là les plus remarquables échantillons de l'industrie primitive et notamment une autre poterie de l'âge du Mammouth, provenant de la grotte de Modave, fouillée avec un soin tout scientifique par MM. Braconier, Fraipont et Lohest en 1886-87.

L'excursion à Modave vous permettra de visiter cette grotte et de jeter un coup d'œil sur le musée formé par M. Ivan Braconier.

Vous vous rendrez compte de l'importance des explorations entreprises par MM. Tihon et Fraipont dans la vallée de la Méhaigne, en examinant les vitrines qui contiennent les types de l'industrie de Chelles, de St-Acheul, de Moustier et de Robenhausen, provenant de cette intéressante région.

Vous visiterez mardi cette charmante petite vallée où, sur un périmètre de moins d'une lieue carrée, on a découvert plus de quinze grottes à ossements et d'abris-sous-roche.

Ces fouilles, conduites avec tant de persévérance et récompensées par de si heureuses trouvailles, ont permis, non seulement de résoudre plusieurs problèmes importants concernant l'ethnographie de l'homme de l'âge du Mammouth et du Renne et de l'époque néolithique, mais aussi de trancher plusieurs questions d'un grand intérêt géologique, notamment celle qui concerne le mode de remplissage des cavernes. M. Lohest est arrivé ainsi à pouvoir affirmer qu'à l'époque où vivait en Belgique le rhinocéros à narines cloisonnées, notre province avait déjà sensiblement son relief actuel et que nos rivières, la Meuse, le Hoyoux et la Méhaigne, avaient dès lors creusé et façonné leur lit tel que nous le voyons aujourd'hui.

Vous trouverez également dans notre exposition, des documents d'un haut intérêt de la période néolithique. Ce sont notamment les produits des ateliers de Ste-Gertrude découverts par M. de Puydt, et ceux des puits d'extraction fouillés à Braives par MM. Braconier et Lohest.

La mise au jour de trois bourgades préhistoriques sur les territoires de Tourinne et de Latinne a permis à MM. de Puydt et Davin de reconstituer les plans mêmes de ces villages dont les habitants façonnaient l'argile avec un goût et un sentiment esthétique qui vous étonneront.

Pour l'histoire de la poterie néolithique, cette découverte constitue, croyons-nous, la donnée la plus importante de celles qui ont été signalées jusqu'ici en Belgique.

Vous visiterez les plus beaux mégalithes de Belgique, ceux de

Wéris. Vous verrez d'autres pierres où la main de l'homme n'a pas laissé de traces aussi évidentes, et sur la signification desquelles nous aurons à demander l'opinion de nos hôtes de France.

J'aborde maintenant, avec non moins d'hésitation, le domaine de l'archéologie. Les diverses questions se rapportant à l'époque romaine ont soulevé dans mon esprit le problème historique que voici. En assistant de nos jours à ce prodigieux mouvement qui est le mobile caché des grands événements et des transformations de la carte de l'Europe à notre époque, je veux parler du réveil des nationalités, nous constatons que les populations, même les plus isolées, conservent leur langue, malgré les influences de la conquête ou d'une civilisation plus avancée; par exemple, les Basques, les Finnois, les Bas-Bretons, les Gallois. En Autriche, les Hongrois, les Tchèques, les Slovènes, les Croates, n'ont pas perdu l'usage de leur idiome national, en dépit des tentatives de germanisation les plus persistantes et les mieux dirigées. Dans le département du Nord, les populations flamandes continuent à parler le flamand tout autant que celles des cantons belges limitrophes.

Cela étant, comment quatre siècles de domination romaine ont-ils pu latiniser la partie wallonne de la Belgique au point qu'on y parle une langue néo-latine dans laquelle on ne retrouve que peu de trace des dialectes antérieurs? L'un de nos savants, dont l'érudition est aussi ingénieuse qu'exacte, et que tous nous regrettons de ne pas voir ici, a bien voulu me fournir à ce sujet quelques indications que je tâcherai de résumer aussi fidèlement que me le permettra mon incompetence en cette matière.

Pendant longtemps, me disait-il, on a cru faire preuve de patriotisme en réduisant autant que possible l'influence romaine. On se piquait de descendre en ligne directe des Éburons ou des Nerviens.

Un poète belge répondait à ces préjugés peu scientifiques, peut-être avec plus de bon sens que de modestie :

Descendants des Romains ou des hordes germanes,
Eh ! qu'importe le sang qui coule dans nos veines,
Car Germains ou Romains, quels que soient nos aïeux,
Le Belge d'aujourd'hui n'est pas indigne d'eux.

La vérité est, me disait le savant dont je suis heureux de pouvoir invoquer l'opinion, que l'influence romaine a été telle qu'elle avait complètement latinisé le pays, surtout le long des chaussées straté-

giques, comme le prouvent les découvertes que l'on fait chaque jour en remuant le sol.

Partout, on a rencontré des restes d'habitations romaines jusque dans le pays de Waes et dans la Flandre occidentale.

Dans la province de Namur, on a trouvé un nombre considérable de villas et surtout de tombeaux de l'époque romaine. Il en est de même dans la province de Liège; il suffit de rappeler comme type la villa de Momalle, fouillée par M. le baron de Sélys, et les tumulus qui contiennent des objets artistiques en bronze et des verres de toute beauté que Venise n'a guère surpassés. La sépulture récemment découverte près du fort de Hollogne (les objets trouvés seront exhibés au Congrès) a livré un sceau en bronze, un vase en terre cuite et une soucoupe malheureusement brisée, mais du plus beau travail en *millefori*.

Drusus avait établi des forts pour défendre la Meuse, que César avait ouverte aux flottes de Rome, comme le prouve le discours prononcé par Marc-Antoine sur le corps de son maître assassiné. Où trouver ces forts, sinon dans les nombreux *oppida* et *castella* des Atuatiques et surtout dans les lieux que l'orographie indique comme des points stratégiques, entre autres Dinant, Namur, Huy, Liège, Maestricht? Les anciens ont dû établir leurs forts là où l'ont fait les modernes et pour les mêmes motifs. L'anonyme de Ravenne, qui décrit, au VII^e siècle, le cours du Rhin et de la Moselle, avec les villes qui les bordent, en fait autant pour la Meuse, et il cite *Dinant*, *Oin*, *Hamon*, *Néonsigo*, *Tréga*. Si *Oin* est Huy, il est mal placé. Aussi Hénaux en fait Bouvigne et il divise le nom de lieu *Néonsigo* en corrigeant *Héon* pour *Néon* et *Ligo* pour *Sigo*. Reste alors à supposer que *Oin*, au lieu de Bouvigne, serait Hun, commune d'Annevoye, à moitié chemin entre Dinant et Namur, à un coude de la Meuse indiqué pour la défense. Quant à Huy, un anneau de serment trouvé près de cette ville au mont Falhize ferait admettre une occupation antéromaine de ce point de défense.

Après *Ligo*, *Tréga*, qui est évidemment Maestricht, le *Trecht* ou *Trajectum* de la Meuse.

Les fortifications romaines de la Meuse ne sont-elles pas désignées dans cette énonciation des dignités de l'Empire : *Laeti lagenses prope Tungros*? On a voulu reconnaître dans cette désignation, Lowaige, localité où Bucherius citait des murs romains; mais on a fait remarquer que l'ancien nom de Lowaige, qui n'a guère de res-

semblance avec la dénomination *lagenses*, a une tout autre étymologie, du moins suivant Grandgagnage.

Mais, en rattachant *Lagenses* à Liège, on se heurte aux dires très précis des hagiographes.

Au VI^e siècle, on le sait, saint Monulphe ne trouva ici, au bord du fleuve, que quelques maisons dont il fit un village, que saint Lambert a vu au VII^e siècle. Mais ceux qui voudraient soutenir que les mots *Laeti Lagenses* se rapportent à Liège, peuvent dire que le village créé par saint Monulphe dans la vallée, était indépendant des fortifications romaines placées sur les hauteurs de la Citadelle actuelle ou de la Chartreuse, et tombées en ruines, détruites même, au VI^e siècle. Est-il possible d'admettre que les Romains aient laissé la Meuse sans défense depuis Huy jusqu'à Maestricht, alors qu'on sait que Drusus et Julien ont élevé le long du fleuve une série de forteresses? Celles que l'on construit maintenant autour de notre ville, prouvent la nécessité de défendre ce point stratégique.

M. Piot pense, et son opinion a rencontré des adhérents, que tout atelier monétaire franc, mérovingien ou carlovingien, suppose que la localité où il est établi avait déjà de l'importance sous les Romains; Visé, Liège et Huy sont dans ce cas.

Nos populations fournissaient des auxiliaires aux armées de Rome et, rentrés dans leur patrie, ils y entretenaient l'influence latine.

Ainsi le diplôme militaire trouvé à Flémalle prouve que le vétéran licencié auquel il avait été conféré, avait voulu, son temps expiré, revenir au pays natal. Les soldats du Condroz et du pays de Tongres allaient notamment servir en Angleterre, où ils adoraient leurs divinités locales. Une inscription trouvée en ce pays fait mention d'une déesse *Harimala* qui doit se rapporter à l'un ou à l'autre de nos villages d'Hermalle. Une autre inscription, aussi trouvée en Angleterre, qui fait mention de *matronæ cantrustei*, provient vraisemblablement des Condruis, et une inscription où figurent les mêmes *matronæ* a été découverte en Allemagne. Une pierre déterrée près de Hoeilaert porte *matronis contrustéchiabus*.

Il est aussi parlé de cavaliers fournis par Courtrai et Gembloux, *Equites cortoriacenses, gemniacenses*.

Au pied de la côte de Chèvremont existait encore, au XV^e siècle, un autel à Mercure.

A Flémalle, on a découvert un autre autel consacré à plusieurs divinités parmi lesquelles la divinité de la Meuse, *numen fluminis Mosæ*.

A Theux, une inscription en l'honneur du dieu Mithras, révèle une pénétration bien profonde de certaines idées religieuses très répandues à Rome sous l'Empire.

On a trouvé près de Hannut toute une collection de monnaies romaines frappées en Égypte. C'était, sans doute, le pécule de quelque vétérán du pays qui y avait rapporté ces pièces des bords du Nil.

Les bronzes de la fontaine d'Angleur, conservés à notre musée, avec leur mélange si étrange d'objets d'un goût très pur et d'autres d'un caractère presque barbare, montrent qu'il a dû exister là une résidence d'une grande richesse et qu'un art local s'efforçait d'imiter les modèles de Rome et de la Grèce.

Le marbre noir de Theux n'est autre que le marbre Lucullus, employé à Rome sous l'Empire. C'est du moins l'avis de M. Nogerath, qui a été président de la Société des Antiquaires du Rhin. Il fallait que les moyens de communication fussent bien faciles pour que ce marbre pût s'acheminer jusque dans la capitale aux bords du Tibre. Le transport devait se faire probablement par la Meuse et la mer.

Pline parle de la *cadmia* qu'on venait de trouver dans la Germanie inférieure en grande abondance et de très bonne qualité. On a soutenu, et non sans raison, semble-t-il, qu'il s'agissait du minéral de Moresnet. L'abbé Habets, président de la Société archéologique du Limbourg, croit que Pline fait aussi mention de la craie de la montagne St-Pierre, près Maestricht. Tout cela suppose que notre pays était visité et connu par les Romains de la façon la plus complète.

Le cheval de bronze de Clavier, une vache du même style et les objets d'Eygenbilsen, au sujet desquels le premier président de notre Cour d'appel, M. Schuermans, a publié de si instructives dissertations, soulèvent la question des importations en notre pays d'objets archéo-italiques; ils prouvent, en tout cas, à quel point les relations commerciales entre nos contrées et l'Italie étaient développées sous la domination romaine.

Enfin, il n'y a pas jusqu'au monument étrange avec son inscription bizarre, *Mysticum Appollinis*, qu'on peut voir dans la cour de feu l'échevin Bourdon, qui, quoique ne se rattachant pas à l'antiquité, prouve quelle impression profonde le paganisme latin avait laissée en nos contrées.

On est amené à admettre qu'il existait dans nos provinces, sous la domination romaine, un grand nombre de villes fortifiées, car on sait que Dioclétien et plusieurs de ses successeurs ont entouré beaucoup de nos localités d'une ceinture de remparts, et un écrivain anglais du VI^e siècle Gildas, écrivant avant les dévastations des Saxons et des Normands, rapporte qu'il y a vu vingt-huit villes fortement défendues par des remparts et des tours, outre une quantité considérable de *castella*.

Les quelques faits que j'ai cru pouvoir grouper, suffisent, me semble-t-il, à expliquer le fait de la latinisation complète de notre pays wallon.

Que vous dirais-je maintenant de l'histoire? On peut affirmer qu'en Belgique, dans aucun domaine intellectuel, l'esprit de recherche n'est aussi actif et les publications aussi nombreuses, surtout en ce qui concerne l'histoire nationale. Chaque année, l'Académie royale, la Commission royale pour la publication des anciennes lois et ordonnances, et la Commission royale d'art et d'archéologie éditent, aux frais de l'État, des dissertations savantes et des documents intéressants, avec un zèle qui ne se lasse pas depuis un demi-siècle.

Les archives du royaume à Bruxelles, les archives provinciales et communales suivent cet exemple, en publiant sans cesse de nouveaux inventaires d'un prix inestimable pour les travailleurs.

Enfin, de nombreuses sociétés locales d'histoire et d'archéologie s'attachent avec un patriotisme éclairé, à explorer les moindres recoins de notre passé.

Me sera-t-il permis également d'appeler votre attention sur les cours pratiques d'histoire qui ont été inaugurés depuis quelques années dans nos universités? Sous la direction de professeurs savants et dévoués, MM. Kurth, à l'Université de Liège; Paul Fredericq et Pirenne, à l'Université de Gand; Vanderkindere et Philippon, à l'Université de Bruxelles, et Moeller, à l'Université de Louvain, il se forme une génération de jeunes historiens façonnés aux méthodes des recherches rigoureusement scientifiques. Nous pouvons donc compter sur l'avenir en cette matière.

Les questions relatives à la numismatique arrêteront aussi votre attention. Ainsi, si l'on admet que le nom de la localité *Atuatuca*, dont parle César, n'est qu'une forme différente du mot *AVAVCIA* inscrit sur des monnaies gauloises, vous serez portés à croire que Tongres est bien l'*Atuatuca Tungrorum*, car c'est là qu'on a trouvé

le plus grand nombre de pièces de monnaie portant la légende AVAVCIA.

Comme économiste, je me féliciterais si l'on pouvait répondre à la question ainsi posée : « De quelles monnaies s'est-on servi dans les transactions de peu d'importance après la disparition du bronze romain ? » D'après ce que m'a dit l'un des numismates les plus érudits de notre pays, on ne connaît, depuis la chute de l'empire romain jusqu'au VIII^e siècle, que des monnaies d'or, et, du VIII^e au XIII^e siècle, que des monnaies d'argent.

Faut-il admettre que l'énorme quantité de bronze romain qui se trouvait dans la circulation à la chute de l'Empire, a suffi aux petits paiements jusqu'au milieu du XIV^e siècle, époque où apparaît la monnaie de bas-billon ; ou bien d'autres pièces de métal, telles que les méreaux des églises, ont-elles été admises comme moyen d'échange ? A ce sujet, Mommsen m'écrivait récemment que les Romains n'avaient pas connu la différence que nous faisons aujourd'hui entre les monnaies principales jouissant du pouvoir libérateur pour tout paiement, et les monnaies d'appoint recevables seulement pour une somme limitée. A Rome, les monnaies d'or, d'argent ou de bronze étaient toutes investies du pouvoir payant illimité.

J'ai cru, Messieurs, pouvoir appeler votre attention sur quelques-unes des questions qui seront l'objet de vos discussions.

En voyant réunis dans cette enceinte tant d'illustrations belges et étrangères, tant d'érudits consciencieux, tant de chercheurs infatigables, je n'hésite pas à dire que vos travaux jetteront sur ces difficiles problèmes de nouvelles et précieuses lumières.
